



Le 8 avril, une journée historique de mobilisation nationale des AESH La lutte doit continuer !

SUD éducation 13 – 29 Boulevard Longchamp 13001 – Marseille
 mail - sudeduc13@sudeducation.org
 Tél - 04 91 91 99 78   @sudeducation13

Dans les Bouches du Rhône et malgré le contexte de fermeture anticipée des établissements scolaires, plusieurs centaines de collègues se sont rassemblé-es le jeudi 8 avril 2021 devant la DSDEN à Marseille.

Enseignant-es et AESH, tous-tes les collègues étaient présent-es pour dénoncer les conditions indignes de travail de plus de 6 000 AESH et, par effet domino, des plus de 18 300 élèves en situation de handicap scolarisé-es dans nos écoles (chiffres pour l'académie d'Aix-Marseille sur l'année 2019-2020).

Lors de ce rassemblement, une délégation intersyndicale regroupant des collègues enseignant-es et AESH a été reçue par Monsieur le DASEN des Bouches du Rhône.

Quelques informations commentées par nos soins...

| Ce que dit l'administration... | Ce que revendique SUD éducation 13... |
|--|--|
| Les choses progressent depuis 2005 : il y a davantage de CDI (800 dans le 13 actuellement), les contrats AESH désormais sur 41 semaines et davantage de contrats à 32h. | <ul style="list-style-type: none"> - Fin de la précarisation d'un métier pérenne ! - Un vrai statut de fonctionnaire pour toutes ! - Fin des temps partiels subis, puisque la mise en place des PIAL induit des contrats de 24h dans le 1^{er} degré et 32 h dans le 2nd degré ! |
| Limitation à 5 heures hebdomadaires des interventions des AESH mutualisé-es auprès des élèves notifié-es = dotation liée à la loi de finance, le 13 avait trop recruté en 2020 | <ul style="list-style-type: none"> - Fin de l'austérité budgétaire qui limite les recrutements des AESH - Les notifications MDPH des élèves ne peuvent être revues à la baisse alors que le besoin de l'élève est resté le même ! |
| Chaque PIAL peut décider de la structuration de l'organisation des emplois du temps des AESH | <ul style="list-style-type: none"> - Les AESH ont droit à un emploi du temps stable tout au long de l'année, comme les autres personnels ! |

| | |
|--|--|
| <p>Les AESH seront désormais affiliées à un PIAL et non plus à des élèves, ce qui permet une meilleure intégration dans l'équipe éducative</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les AESH ne seront pas davantage intégrées puisque les PIALs amènent les collègues à avoir un travail possiblement partagé sur plusieurs écoles/établissements et subir des changements d'emploi du temps et d'affectation d'élèves régulièrement. - Quelle continuité de suivi pour les élèves ? |
| <p>« Le Comité Départemental de suivi de l'école inclusive institué par le décret du 04 mai 2020 doit assurer le pilotage politique du dispositif départemental et s'assurer de son bon fonctionnement »</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Quelle transparence sur ce comité ? - SUD éducation 13 a écrit au DASEN et au directeur de l'ARS pour demander à en faire partie |
| <p>Formation des AESH : il faut la repenser. Il y a beaucoup de demandes. Le Covid a stoppé la rénovation de la formation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les AESH doivent avoir droit à une formation initiale et continue ! - Nous revendiquons les temps de formation sur le temps de travail et non pendant les vacances scolaires ! Rappelons que la plupart des contrats AESH sont à temps partiel, ce qui induit un second travail pour celles-ceux qui le peuvent. Rappelons que les AESH sont payé-es au SMIC environ. Rappelons que le passage des contrats à 41 semaines n'a augmenté la paye mensuelle que de 50 euros environ pour un contrat de 21h hebdomadaires ! |
| <p>Semaine administrative : les AESH n'ont pas à les faire, l'administration va communiquer en ce sens auprès des chef-fes d'établissement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - SUD éducation 13 demande des garanties concrètes et une transparence de cette communication, c'est-à-dire un courrier aux chef-fes d'établissement, car, dans les faits, certain-es collègues AESH sont contraint-es de faire ces semaines administratives ! |
| <p>Peu de changements d'affectations sont prévus pour la rentrée 2021, il y a une volonté de stabiliser les agent-es. Des changements de lieux d'exercice pourraient avoir lieu à la demande de l'AESH</p> | <ul style="list-style-type: none"> - SUD éducation revendique la prise en compte de la volonté des AESH de rester ou non dans leur école/établissement actuel (il n'y a pas de fiche de vœux) - SUD éducation revendique un droit à la mobilité pour les AESH - SUD éducation 13 revendique que chaque AESH puisse accepter ou non ET sans aucune sanction toute modification de contrat qui serait faite par l'administration. |

| | |
|---|---|
| <p>Remplacements d'AESH absentes pour Covid : la DSDEN est d'accord pour que d'autres AESH remplacent</p> | <ul style="list-style-type: none"> - SUD éducation 13 s'oppose à cette décision ponctuelle, qui revient à ballotter les personnels ; il faut recruter davantage de personnels AESH pour avoir une marge, comme pour les enseignant-es ! - SUD éducation 13 rappelle que les AESH doivent avoir un lieu d'exercice sur leur contrat de travail, elles ne sont pas corvéables à merci ! |
|---|---|

SUD éducation revendique pour nos collègues AESH :

- La titularisation dans un corps de fonctionnaires de tous-te-s les AESH sans condition de nationalité.
- La création d'un métier d'éducatrice-éducateur scolaire spécialisé-e,
- La reconnaissance de leur rôle et de leurs pratiques pédagogiques et éducatives en tant que professionnel-les de l'inclusion et de l'adaptation scolaire.
- L'augmentation significative des salaires.
- La reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement plus les heures connexes.
- La mise en place partout sur le territoire d'une véritable offre de formation sur temps de travail, initiale avant le début de tout accompagnement et continue tout au long de la carrière

Contre la mutualisation des moyens, contre les PIALs !

Pour un vrai statut et un vrai salaire !



Rassemblement du 8 avril 2021 - DSDEN 13 - Marseille